



Paris, le 13 juin 2019

Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats : oui à l'Europe des travailleurs, non à l'Europe des marchés !

Cher(e)s camarades,

La Confédération Européenne des Syndicats a tenu son 14^{ème} Congrès statutaire à Vienne du 21 au 24 mai 2019. 90 organisations syndicales dans près de 38 pays en Europe et 10 fédérations européennes représentant plus de 45 millions d'adhérents se sont réunis pour définir les mandats de l'organisation et réfléchir à son avenir. Les quelques 4 000 délégués et observateurs présents comprenaient 48,5 % de femmes et 12 % de jeunes.

FO y a participé activement portant ses mandats, son action restant fondée sur les principes de l'internationalisme ouvrier. La délégation de Force Ouvrière au Congrès de la CES était composée de :

- Yves VEYRIER – *Secrétaire général de Force Ouvrière*
- Marjorie ALEXANDRE – *Secrétaire confédérale du secteur International, Europe et Migrations*
- Myriam BARNEL – *Secrétaire générale de l'UD FO 83 (Var)*
- Paul RIBEIRO – *Secrétaire fédéral de FO Métaux en charge des questions européennes et internationales*
- Mireille HERRIBERRY – *Secrétaire fédérale de la FEC-FO en charge des questions européennes et internationales*
- Romain LASSERRE – *Assistant confédéral au secteur International, Europe et Migrations*

Didier HOTTE, Secrétaire général adjoint de l'UCR FO, était également présent au sein de la délégation de la Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Âgées (FERPA).

Programme d'action : de nombreuses revendications Force Ouvrière intégrées

Un des moments-clés du Congrès a été l'adoption du programme d'action 2019-2023 de la CES auquel FO a porté 179 amendements travaillés avec l'ensemble des secteurs de la confédération sur l'ensemble des chapitres. Un des débats controversé est celui qui a porté sur le principe de co-détermination dans l'entreprise, porté par le DGB en Allemagne notamment, mais auquel ne souscrit pas FO, qui a lui a opposé le renforcement du droit à l'information et à la consultation des travailleurs. Sur ce point, seuls FO et la FGTB (Belgique) sont clairement sur cette position au sein du syndicalisme européen, composé d'organisations syndicales à la construction et à l'histoire très différentes. Force Ouvrière a également

introduit entre autres la référence aux normes de l'OIT, au respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur en matière de négociation collective, condamné les partenariats publics privés aux côtés de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) ou encore inscrit dans les mandats de la CES la revendication d'une directive européenne sur le devoir de vigilance afin de rendre responsable les entreprises multinationales en cas de violations des droits sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Un congrès syndical européen sur fond de fortes tensions sociales autrichiennes

Ce Congrès a également permis de faire la lumière sur la situation sociale autrichienne actuelle après des mois et des mois de suivi du modèle des réformes néolibérales allemandes Hartz. Ainsi, le système d'aide d'urgence aux chômeurs risquait d'être supprimé ; l'organisation tripartite des services publics de l'emploi était également remise en question ; un projet de réforme fiscale prévoyait d'écraser davantage les travailleurs autrichiens, sous prétexte d'un allègement fiscal pour les travailleurs avec de faibles revenus. Au moment de la tenue du congrès, le pays était en grande crise politique suite à la démission du vice-chancelier et d'une partie du gouvernement.

La loi autrichienne sur le temps de travail, entrée en vigueur le 1er septembre 2018 malgré l'organisation de fortes mobilisations par le syndicat autrichien ÖGB, a mené à une destruction des droits des travailleurs laissant la possibilité à l'employeur d'assigner unilatéralement des heures supplémentaires portant les journées de travail à 12h pour une semaine de travail de 60h maximum avec une flexibilisation des jours de repos et de congés. Cette loi va à l'encontre des principes portés par la 1^{ère} norme de l'OIT portant sur le temps de travail adoptée en 1919 qui avait inscrit la 1^{ère} des revendications à l'international des travailleurs, à savoir la journée de 8h.

L'exécutif de la CES renouvelé

Au terme du Congrès, le secrétaire général sortant, Luca Visentini, soutenu par FO, a été réélu. Esther Lynch, du syndicat irlandais ICTU, devient secrétaire générale adjointe, aux côtés de Per Hilmersson (TCO Suède). La présidence de la CES, qui est une fonction formelle et non opérationnelle, sera composée de Laurent Berger (CFDT), de Josef Stredula, secrétaire général du syndicat tchèque CMKOS, Pepe Alvarez, secrétaire général du syndicat espagnol UGT, Bente Sorgenfrey, présidente du syndicat danois FH et Miranda Ullens de la FGTB belge. La présidence sera assurée de façon tournante. Force Ouvrière s'est abstenue sur ce vote.

Force Ouvrière reste également présente au sein de la CES avec le renouvellement du mandat du trésorier confédéral Patrick Privat comme auditeur aux comptes de la CES. FO a par ailleurs soutenu, comme lors de la conférence de mi-mandat en 2017, l'amendement visant à octroyer le droit de vote aux retraités présenté par la FERPA, malheureusement rejeté par le Congrès.



Un congrès marqué par le contexte des élections européennes

Pour rappel, FO, réaffirmant son indépendance, ne s'est pas inscrite dans l'engagement politique actif de la CES dans le cadre des élections européennes.

Force Ouvrière n'a donné aucune consigne de vote, et a continué de dénoncer l'austérité appelant à une Europe qui soit effectivement sociale – l'Europe des travailleurs à contrario de l'Europe des marchés et du dumping social – dans le respect de ses engagements de la première heure et de ses mandats. FO a rappelé son opposition à toutes formes de discriminations, racisme et xénophobie.

Des débats riches et nombreux

De nombreux sujets ont été abordés au cours du Congrès et le secrétaire général de Force Ouvrière Yves Veyrier a notamment rappelé l'engagement de FO au niveau international, et notamment au sein de l'OIT à l'occasion de son centenaire, lors d'une table ronde intitulée « *Défendre la démocratie et construire un nouveau multilatéralisme* ». Il est également intervenu en défense du droit à la négociation collective, au respect du temps de travail et de la liberté syndicale.

La délégation FO est intervenue sur de nombreux sujets, portant les mandats de notre organisation sur la gouvernance économique de l'Union européenne contre les politiques d'austérité qui démantèlent nos services publics et notre modèle social, sur la nécessité de transitions socialement justes dans la digitalisation de l'économie et dans le cadre de l'action climatique, sur la mobilité et le détachement des travailleurs, sur les travailleurs migrants, sur l'égalité de genre – et notamment sur l'égalité salariale -, sur la nécessité d'une politique industrielle fondée sur des investissements, etc... autant d'éléments que vous trouverez dans les discours prononcés joints en annexe.

Amitiés syndicalistes,

Marjorie ALEXANDRE
Secrétaire confédérale

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : Annexe 1 - Discours d'Yves Veyrier - SG FO - Congrès 2019 de la CES,
Annexe 2 - Intervention de Marjorie ALEXANDRE - Chapitre 2 - Congrès 2019 de la CES,
Annexe 3 - Intervention de Mireille HERRIBERRY - Chapitre 6 - Congrès 2019 de la CES,
Annexe 4 - Intervention de Myriam BARNEL - Chapitre 5 - Congrès 2019 de la CES,
Annexe 5 - Intervention de Paul RIBEIRO - Chapitre 4 - Congrès 2019 de la CES.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>